



18 décembre : Mobilisé·es contre la loi Darmanin !

La valse des amendements et contre amendements entre le Sénat et l'Assemblée nationale, montre à quel point le projet de loi de Darmanin est un enjeu pour les camps politiques.

Durci au Sénat, le projet de loi a été partiellement « redressé » en commission des lois de l'Assemblée. Il arrivera devant le Parlement le 11 décembre, dans une version plus proche de l'original, bien qu'amendée pour emporter des voix de la droite. Le gouvernement voudrait ne pas avoir, une fois de plus, à recourir au 49.3 et se voir opposer une motion de censure (Ciotti / Marleix).

On assiste à une surenchère entre les différents partis qui représentent la droite : vient de s'y rajouter une remise en cause des accords de 1968 avec l'Algérie qui accordait un statut privilégié aux travailleurs algériens.

Pour les personnes migrantes sans papiers, le contenu de cette loi peut avoir une répercussion catastrophique sur leur vie et c'est pour cela que nous devons nous battre pour le retrait de cette loi, interpeler les députés, obtenir la suppression des mesures négatives.

Où en est le projet de loi avant son passage à l'Assemblée Nationale ?

- ◆ **Aide médicale d'État** : supprimée par le Sénat, elle est rétablie. Sa demande de suppression est en fait un « cavalier législatif (introduction d'un article qui n'a rien avoir avec le but et le contenu du projet de loi). Le Conseil Constitutionnel ne l'aurait pas laissé passer.
- ◆ **Régularisation des sans-papiers dans les métiers en tension** : L'art 3 disparaît. L'art 4 bis introduit une admission exceptionnelle au séjour de plein droit, si la personne a 3 ans de résidence et 8 mois de travail sur les 24 derniers mois. Le préfet peut s'y opposer seulement si troubles de l'ordre public.
- ◆ **Le délit de séjour irrégulier et la fin de l'automaticité du droit du sol** (les jeunes nés en France avaient la nationalité française à leur majorité s'ils le souhaitaient) décidés par les sénateurs sont supprimés.
- ◆ **Réforme de la Cour Nationale du Droit d'asile** : suppression de la collégialité remplacée par le juge unique...



Journée internationale des Migrant·es le 18 décembre

Depuis vingt ans, le code de l'Entrée et du séjour des Étranger·ères en France a été modifié 22 fois et, à chaque fois, dans un sens plus restrictif, plus « sécuritaire », plus attentatoire aux droits des personnes

Après la journée de Mobilisation du collectif Unis Contre une Immigration Jetable du 3 décembre, le 18 décembre, journée internationale des migrant·es, sera l'occasion de se mobiliser partout en France.

Interpellation des députés, manifestations, rassemblements, débats, conférences, **partout mobilisons nous pour faire échec à ce projet de loi, inutile et dangereux pour les migrant·es.**

pour connaître l'agenda des mobilisations
<https://antiracisme-solidarite.org/agenda>



ENSEMBLE! est un mouvement politique unitaire, pour une alternative au capitalisme et une écologie de rupture, pour le féminisme, l'antiracisme, l'internationalisme, l'altermondialisme et l'autogestion.

Pour nous contacter :

contact@ensemble-mouvement.com



ENSEMBLEmouvnt



MouvT_ENSEMBLE



mouvement_ensemble

